

COMMUNE DE PLOUGONVEN

Département du Finistère

APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plougonven

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CCAS de Plougonven doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'administration comprend :

- Le Maire, Président de plein droit.
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal.
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
 - Les associations familiales.
 - Les associations de retraités et de personnes âgées.
 - Les associations de personnes handicapées.
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus.
Les représentants doivent être proposés par leur association.
L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

Comment candidater ?

Les associations doivent adresser au Maire de Plougonven :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée.
- Une copie des statuts de l'association.
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé.
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant.

Date limite de dépôt des candidatures

Le 7 avril 2026

Mairie – 4, place de la Résistance – 29640 Plougonven
ou par mail : secretariat.general@mairie-plougonven.fr

Pour toute information complémentaire

Madame le Maire

02.98.78.69.00 ou par mail : secretariat.general@mairie-plougonven.fr

À Plougonven le 24 mars 2026

Bernadette Auffret

Maire et Présidente du CCAS

